

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} SÉANCE

Séance du jeudi 2 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT

1. **Installation du bureau d'âge** (p. 3865).
2. **Ouverture de la première session ordinaire de 1986-1987** (p. 3865).
3. **Décès d'un sénateur** (p. 3865).
4. **Décès d'anciens sénateurs** (p. 3865).
5. **Remplacement d'un sénateur décédé** (p. 3865).
6. **Election de sénateurs** (p. 3865).
7. **Liste des sénateurs proclamés élus** (p. 3865).
8. **Communication de la liste des sénateurs élus, représentant les Français établis hors de France** (p. 3865).

9. **Allocution du président d'âge** (p. 3866).

10. **Election du président du Sénat** (p. 3866).

Suspension et reprise de la séance

M. Alain Poher est élu.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président.

11. **Décisions du Conseil constitutionnel** (p. 3867).
12. **Dépôt d'un rapport du Gouvernement** (p. 3867).
13. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 3867).
14. **Ordre des travaux ultérieurs du Sénat** (p. 3868).
15. **Ordre du jour** (p. 3869).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT, président d'âge

La séance est ouverte à seize heures dix.

M. le président. La séance est ouverte.

1

INSTALLATION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. J'invite les six plus jeunes sénateurs présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaire d'âge.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont :
MM. Jean-Luc Melenchon (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Gérard Larcher (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Henri de Raincourt (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Paul Loridant (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jean-Pierre Bayle (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Jean-Luc Bécart (*Applaudissements sur les travées communistes et sur quelques travées socialistes.*)

(Les six sénateurs dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

2

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

M. le président. Je déclare ouverte la première session ordinaire du Sénat de 1986-1987.

3

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président. J'ai le profond regret de vous rappeler le décès de notre collègue Charles Beaupetit, sénateur de Loir-et-Cher, survenu le 9 septembre 1986.

4

DÉCÈS D'ANCIENS SÉNATEURS

M. le président. J'ai également le regret de vous rappeler le décès de nos anciens collègues :

Pierre Bertaux, sénateur du Soudan de 1953 à 1955,
Victor Golvan, sénateur du Morbihan de 1959 à 1974,
Octave Bajoux, sénateur du Nord de 1958 à 1983,
François Prigent, sénateur du Finistère de 1978 à 1980.

5

REMPACEMENT D'UN SÉNATEUR DÉCÉDÉ

M. le président. Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral M. Jacques Bimbenet est appelé à remplacer, en qualité de sénateur de Loir-et-Cher, M. Charles Beaupetit, décédé le 9 septembre 1986.

6

ÉLECTION DE SÉNATEURS

M. le président. En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre de l'intérieur une communication de laquelle il résulte qu'à la suite des opérations électorales du 28 septembre 1986 :

M. Raymond Courrière a été proclamé élu sénateur de l'Aude, en remplacement de M. Pierre Bastié, démissionnaire ;

M. Alain Gérard a été proclamé élu sénateur du Finistère, en remplacement de M. Marc Bécam, élu député ;

M. Roger Quilliot a été proclamé élu sénateur du Puy-de-Dôme.

7

LISTE DES SÉNATEURS PROCLAMÉS ÉLUS

M. le président. En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a également reçu de M. le ministre de l'intérieur la liste des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole et d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte à la suite des opérations électorales du 28 septembre 1986.

Acte est donné de cette communication.

La liste de ces sénateurs sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

8

COMMUNICATION DE LA LISTE DES SÉNATEURS ÉLUS, REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la lettre suivante de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères à M. le président du Sénat :

« Paris, le 28 septembre 1986.

« Monsieur le président,

« En application des dispositions de l'article 5 de la loi organique n° 83-499 du 17 juin 1983, les membres élus du Conseil supérieur des Français de l'étranger se sont réunis le 28 septembre 1986, sous la présidence de M. Hervé de Villers, conseiller à la cour d'appel de Paris, pour élire les quatre sénateurs représentant les Français établis hors de France.

« Conformément à l'article 10 de la loi n° 83-390 du 18 mai 1983, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la liste des quatre sénateurs élus, ainsi que les résultats de vote du Conseil.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : Didier Bariani. »

Acte est donné de cette communication.

La liste de ces sénateurs sera publiée en annexe au compte rendu intégral de la présente séance.

9

ALLOCATION DU PRÉSIDENT D'ÂGE

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres - vous nous faites un grand honneur en assistant si nombreux aujourd'hui à cette première séance de notre session et le Sénat tout entier vous en remercie, mes chers collègues, le renouvellement triennal du Sénat me vaut, une fois de plus, l'honneur de présider la Haute Assemblée. *(Sourires.)*

Ce privilège - car cela en est un - incessible et, chose étrange, plus envié que l'on ne pourrait le supposer, comporte des avantages : celui d'« accueillir » en tant que maître de maison et celui de susciter l'indulgence qui permet une grande liberté d'expression.

Au nom de tous mes collègues, je vous souhaite une bienvenue très cordiale, mesdames et messieurs les nouveaux élus, dans ce Palais du Luxembourg aux murs récemment rénovés, tout empreint de notre histoire nationale, lieu de travail privilégié pour qui se fait un devoir et une règle d'assister aux séances de commissions et aux débats publics.

Dans notre Haute Assemblée, à quelques très rares et bien regrettables exceptions près, la plus grande courtoisie est de règle, ce qui n'exclut certes pas la fermeté des opinions ; mais cette tradition, à laquelle, je l'avoue, je suis sensible, me permet en ce moment d'exprimer tout à la fois la joie que je ressens du succès de mes amis qui viennent renforcer notre majorité sénatoriale et d'adresser un souvenir amical à certains de mes collègues de l'opposition qui ne se représentaient pas et qui m'ont toujours manifesté une sympathie personnelle dont je leur reste reconnaissant.

Dans mon allocution du 2 octobre 1983 - comme le temps passe ! *(Sourires.)* - je vous parlais du rôle de notre assemblée, pilier politique fondamental d'un Parlement équilibré, et je précisais que le Sénat, à la notion exclusive de chambre de réflexion, était en droit d'ajouter celle de chambre de discernement.

La suite des événements a montré combien ce jugement était valable et c'est à juste titre, me semble-t-il, que nous pouvons être fiers de l'action efficace jouée par la majorité de notre assemblée au cours de ces dernières années.

Conforté par les élections qui viennent d'avoir lieu, il appartiendra désormais au Sénat de reprendre son rôle traditionnel d'examen approfondi des textes soumis à ses délibérations, de les amender en cas de besoin *(Sourires sur les travées socialistes)*, d'émettre des propositions, bref, en accord étroit avec le Gouvernement qu'il soutient et avec la majorité de l'Assemblée nationale, de bien légiférer.

Mes chers collègues, permettez-moi, pendant quelques instants encore, de donner à mon allocution un tour plus personnel.

Deux dates : 1936, mon élection à la Chambre des députés ; 1986, le renouvellement de mon mandat sénatorial. *(Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, sur certaines travées de la gauche démocratique et sur quelques travées socialistes.)*

M. Charles Lederman. C'était sous le Front populaire !

M. le président. A l'évocation de ce demi-siècle, si vite traversé, comment ne pas m'émouvoir et comment ne pas m'inquiéter ?

Des journalistes sympathiques sont à l'affût d'une petite phrase, d'un bon mot, d'une anecdote. Les jeunes, intrigués, me questionnent, sollicitent un conseil, une directive, attendent comme un semblant d'espoir.

Je mesure dès lors combien est grand l'intérêt du récit vécu qui fixe la pensée, par rapport à l'image qui la disperse.

Je découvre tout à coup le grave problème de la communication entre les générations, problème qui devrait retenir, plus qu'il ne le fait, l'attention des politiques que nous sommes, « politiques » au sens le plus élevé du terme. « Politiques », cela ne veut pas dire politiciens. « Politiques », cela ne veut pas dire jouer un jeu. « Politiques », cela veut dire avoir une vocation, comme la vocation religieuse, comme la vocation militaire, oui, une vocation, un don total de soi pour le bien du pays, don qui est fait de foi, de fidélité, de courage et d'amour. *(Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

Comment, en effet, ne pas se rendre compte *a contrario* que l'abus des sondages, la remise en cause perpétuelle, journalière, sans limite, de toute décision prise par les responsables pour le bien public engendrent fatalement le scepticisme et affaiblissent la confiance essentielle que les citoyens doivent avoir dans leur pays et dans leur gouvernement ? Comment ne pas s'en rendre compte, car cette confiance est indispensable à la réussite de toute entreprise ?

Je m'interroge, oui, je m'interroge : comment faire profiter de son expérience ceux qui n'en ont pas encore ? Je n'ai pas trouvé la solution. Ah ! « Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait »... *(Rires.)*

Mes chers collègues - vous le voyez - je me suis laissé entraîner et je vous demande de bien vouloir m'en excuser. Cependant, contrairement à ma promesse de 1983, je n'ai pas improvisé : j'ai écrit et j'ai pensé. *(Rires et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, sur certaines travées de la gauche démocratique et quelques travées socialistes.)*

Après tout, n'est-ce pas un peu votre faute, mes chers collègues, s'il en est encore ainsi, si je suis là ? Vous m'avez trop poussé, cher président Poher et vous tous, chers collègues - vous me l'avez dit, je l'ai retenu - que j'étais votre conscience *(Rires et murmures sur les travées socialistes)*, ce qui m'a fait pardonner bien des choses, et votre mémoire ! *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

Et les électeurs fidèles, plus nombreux encore que naguère, ont fait le reste. Il ne faut pas, donc, trop m'en vouloir ; je n'en suis pas le seul responsable ! *(Sourires.)*

C'est moi, au contraire, qui dois vous remercier car, c'est vrai, je suis heureux de me retrouver à vos côtés dans ce Sénat, au rétablissement duquel j'ai assisté en 1958, de par la volonté du général de Gaulle et grâce à la Constitution de la V^e République. *(Vifs applaudissements sur les mêmes travées. - Murmures sur les travées communistes et socialistes.)*

M. Charles Lederman. Le Sénat et le général de Gaulle ! Votre mémoire est défaillante.

M. André Méric. Vous avez des absences de mémoire.

M. le président. Ainsi votre doyen se retrouve-t-il, une fois de plus, sur la brèche. Il sait que les difficultés ne manqueront pas. Mais il a appris que celles-ci ne sont pas faites pour abattre, mais pour être abattues. *(Vifs applaudissements sur de nombreuses travées.)*

10

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection du président du Sénat.

Conformément à l'article 3 du règlement, cette élection a lieu au scrutin secret à la tribune.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour, la majorité relative suffit ; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre deux tables pour opérer le dépouillement du scrutin.

Sont désignés :

Première table : MM. Emile Tricot et René Ballayer ;

Deuxième table : MM. Hector Viron et Jean-Paul Chamberriard ;

Suppléants : MM. José Balarello et Henri Collard.

Les sénateurs qui ont reçu une délégation voudront bien venir voter pour le délégué lorsque le nom de ce dernier sera appelé.

La liste des délégations de vote régulièrement adressées à la présidence a été remise à MM. les secrétaires afin qu'ils puissent procéder au contrôle.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues. Seront appelés tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort ; il sera ensuite procédé au réappel des sénateurs qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre L.)

M. le président. Le scrutin pour l'élection du président du Sénat sera ouvert dans quelques instants.

Plusieurs sénateurs. Quels sont les candidats ?

M. le président. J'ai l'honneur de faire savoir aux collègues qui me questionnent que des bulletins imprimés sont à la disposition des sénateurs dans la salle des conférences. Tout membre de cette assemblée peut être candidat et chacun peut rédiger son bulletin de vote comme il l'entend.

Le scrutin pour l'élection du président du Sénat est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(Le réappel a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président du Sénat :

Nombre des votants	313
Bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	309
Majorité absolue	155

Ont obtenu :

M. Alain Poher : 230 voix. (Mmes et MM. les sénateurs des groupes de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que les sénateurs du groupe de la gauche démocratique se lèvent et applaudissent longuement.)

M. Tony Larue : 62 voix.

M. Charles Lederman : 16 voix.

M. André Diligent, non candidat : 1 voix. (Rires.)

M. Alain Poher ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Sénat. (Vifs applaudissements sur les mêmes travées.)

Conformément à l'article 1^{er} du règlement, j'invite M. Alain Poher à venir prendre place au fauteuil de la présidence. (Mmes et MM. les sénateurs se lèvent. - Vifs applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur celles de la gauche démocratique.)

(M. Alain Poher remplaçant au fauteuil de la présidence M. Geoffroy de Montalembert, président d'âge, reçoit de celui-ci l'accolade.)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

M. le président. Mes chers collègues, j'avoue ma profonde émotion. Voilà la septième fois que mes collègues du Sénat me portent à la présidence de la Haute Assemblée.

La France connaît des temps difficiles. Le pays les affronte avec beaucoup de sang-froid et un très grand courage. Dans son message, notre doyen nous a donné d'excellents conseils, il faut, en effet, que cette assemblée reste une chambre de sagesse, de réflexion et que le dialogue pluraliste, qui est habituel dans cet hémicycle, soit renouvelé chaque fois.

Cher monsieur de Montalembert, vous le savez, la Haute Assemblée a pour vous respect et affection. Aujourd'hui, vous fêtez le cinquantième anniversaire de votre entrée au Parlement ; je crois que, pour vous, c'est une fête, une grande fête ; pour nous c'est l'occasion de vous dire : « Merci, cher monsieur de Montalembert ! » (Vifs applaudissements.)

11

DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel le texte de six décisions rendues par le Conseil constitutionnel relatives à la conformité à la Constitution :

- de la loi relative aux contrôles et vérifications d'identité,
- de la loi relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat,
- de la loi relative à l'application des peines,
- de la loi relative à la lutte contre la criminalité et la délinquance,
- de la loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France,
- de la loi relative à la liberté de communication.

Acte est donné de ces communications.

Ces décisions du Conseil constitutionnel ont été publiées au *Journal officiel*, édition lois et décrets.

12

DÉPÔT D'UN RAPPORT DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre le rapport sur l'activité du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles et sur l'utilisation des crédits pour 1985, établi en application de l'article 59 de la loi n° 65-997 du 29 novembre 1965 portant loi de finances pour 1966.

Acte est donné de ce dépôt.

13

DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

1. - M. José Balarello rappelle à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports qu'en l'espace de quarante-huit heures, 7 000 hectares et seize communes ont été sinistrés par les flammes dans les Alpes-Maritimes. Or, depuis quelques années, les incendies de forêt qui se produisent dans ce département ont une tendance nette à s'aggraver.

Dans ces conditions, il apparaît indispensable non seulement de renforcer les moyens de lutte contre l'incendie, la prévention et la répression, mais également de réagir devant certains problèmes de façon différente, notamment d'envisager, en vue d'une protection intelligente de la forêt méditerranéenne, de revoir totalement les règles d'urbanisme qui s'appliquent à ces zones sinistrées en permettant aux communes après délibération expresse du conseil municipal et

l'étude concertée des services de l'urbanisme de l'agriculture et des forêts, d'autoriser la construction de villas individuelles sur une surface boisée minimale de 3 hectares n'excédant pas 450 mètres carrés, le tout en rez-de-chaussée avec obligation de créer une réserve d'eau ou piscine dont la surface ne compterait pas dans lesdits 450 mètres carrés et de reboiser le terrain qui a été incendié. Cette disposition s'appliquerait malgré les prescriptions éventuellement contraires des schémas d'aménagement et d'urbanisme - S.D.A.U. - et des plans d'occupation des sols - P.O.S. - et des articles L. 111 et suivants du code de l'urbanisme.

Cette réglementation ne s'appliquerait que sur la bande littorale et le moyen pays.

Il lui demande également si, en accord avec M. le ministre de l'agriculture, il n'est pas indispensable d'étendre à tout le département des Alpes-Maritimes, ne serait-ce que pendant une période de cinq années, les procédures de R.T.M. - restauration des terrains en montagne - qui permettent de subventionner jusqu'à 75 p. cent les plantations nouvelles. (N° 75)

II. - M. Jean-Pierre Masseret appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur la situation du bassin d'emplois des houillères de Lorraine et lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce problème. Au préalable, il convient de définir la place du charbon dans le paysage énergétique français. La structure de notre consommation énergétique démontre que la production d'électricité à partir du charbon est nécessaire et avantageuse mais l'exploitation de cette filière doit respecter les réalités économiques et financières.

L'électricité d'origine nucléaire assure et assurera, dans un avenir proche, la majeure partie de l'énergie consommée en France. Il est normal que le pays profite des investissements très élevés qu'il a financés au cours de la dernière décennie et qu'il consent encore. Il est néanmoins exact qu'à certaines périodes de l'année et à certains moments de la journée les besoins énergétiques français dépassent les capacités des centrales nucléaires.

Les calculs économiques et financiers démontrent que les centrales thermiques alimentées au charbon répondent le mieux, et au meilleur coût, à ces types de besoins. Cependant l'avenir du charbon dépend étroitement de considérations économiques, financières et industrielles.

Au plan économique et financier, seuls les sites proches de l'équilibre financier seront maintenus. La comparaison des prix de revient et des prix de vente fait apparaître des disparités très fortes et des situations financières totalement obérées, impossibles à redresser. Au plan industriel, certains bassins ne peuvent plus être exploités en recourant aux moyens techniques les plus performants, seuls susceptibles de faire baisser les prix d'exploitation.

Aussi la situation des exploitations charbonnières doit-elle faire l'objet d'un examen minutieux. Pour le bassin houiller lorrain, les principes qui devraient guider l'action des pouvoirs publics s'articulent autour de trois points communs à tous les bassins :

- dissociation des charges non liées et des aides à l'investissement,

- relations clarifiées avec E.D.F,

- conversion des sites obsolètes,

et de trois points particuliers au bassin lorrain :

- les houillères du bassin lorrain ont une rentabilité supérieure à tous les autres bassins,

- les moyens modernes d'exploitation actuels et à venir sont utilisables,

- une zone de vente de forte densité de population et d'activités.

La Lorraine peut donc justifier d'une situation intéressante. Le Gouvernement doit apprécier les investissements à faire en fonction de l'efficacité économique sans rien ignorer de certaines décisions prises par la direction d'E.D.F. Quand on sait qu'E.D.F. n'hésite pas à alimenter la centrale de Blénod-lès-Pont-à-Mousson - Meurthe-et-Moselle - avec du charbon d'Afrique du Sud ou acheminé depuis la Hollande, on est en droit de signifier que ce système présente quelques défaillances. S'il est vérifiable que le charbon importé est a priori moins onéreux à l'achat, nous ne pouvons faire l'impasse sur la majoration qu'il subit quand on y ajoute le coût de son transport pour l'acheminer vers nos centrales thermiques. (N° 76)

III. - M. Louis Souvet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sur la situation de l'industrie horlogère et particulièrement sur la taxe parafiscale - T.P.H.

La parafiscalité horlogère depuis sa création permet de couvrir des dépenses particulières comme les frais de recherche, l'organisation des marchés et le fonctionnement des organismes professionnels.

A ce titre, il lui rappelle que le décret n° 86-163 du 4 février 1986 crée une taxe parafiscale commune au comité professionnel de développement de l'horlogerie - C.P.D.H. - et au centre technique de l'horlogerie - Cetehor - ceci jusqu'au 31 décembre 1990, et que l'arrêté du même jour fixe jusqu'au 31 décembre 1986 le taux d'affectation de cette taxe à 0,80 p. 100, dont 0,55 p. 100 affecté au C.P.D.H. et 0,25 p. 100 au Cetehor.

Industrie de tradition régionale, mais aussi foyer de création et de recherche technique, l'industrie horlogère a pu, grâce à cette taxe, être en mesure, au travers de ses organismes professionnels, de mettre en œuvre de nombreux moyens d'action comme les études de marché, la recherche de nouveaux débouchés, les participations aux expositions, l'organisation de missions commerciales ainsi qu'une politique de recyclage et d'enseignement professionnel et un soutien logistique et financier aux entreprises. De telles actions permettent à l'industrie horlogère française de se maintenir face à une forte concurrence étrangère et de se spécialiser dans des domaines propres.

Les organismes professionnels, attachés au principe de cette taxe, ont déploré la baisse de son taux qu'ils aimeraient voir porté à 0,95 p. 100. Ils souhaitent vivement son renouvellement pour assurer le maintien de leurs actions en cours et probablement un nouveau développement de l'industrie horlogère.

Par ailleurs, les responsables de ce secteur aimeraient voir modifiées et simplifiées les dispositions d'application permettant le bon fonctionnement de la perception de cette taxe, s'agissant en particulier des délais de parution de l'arrêté fixant le taux de la taxe parafiscale.

Il lui demande s'il envisage d'apporter certains aménagements permettant d'éviter et de limiter les délais administratifs qui peuvent porter préjudice aux missions de développement et d'encouragement que se sont fixées les organismes représentant ce secteur, et de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre en faveur de l'horlogerie. (N° 77)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

14

ORDRE DES TRAVAUX ULTÉRIEURS DU SÉNAT

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre des travaux ultérieurs du Sénat :

Lundi 6 octobre 1986 :

Avant dix-sept heures : remise à la présidence des listes des groupes et des déclarations politiques ;

A dix-sept heures trente : réunion des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (pour l'élection d'un délégué) salle 216.

Mardi 7 octobre 1986 :

Avant dix heures : remise des candidatures aux fonctions de vice-président et de questeur du Sénat ;

A dix heures trente : séance publique : scrutins à la tribune pour l'élection des vice-présidents et des questeurs ;

Vers douze heures : réunion des présidents des groupes politiques et du délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe ;

A treize heures : affichage de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire du Sénat ;

A quinze heures : séance publique :

- nomination des secrétaires du Sénat ;

- proclamation de la constitution du bureau définitif ;

A l'issue de la séance publique, réunion des bureaux des groupes et du délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue d'arrêter la répartition numérique des sièges des commissions ;

Avant dix-sept heures : remise des listes des candidats aux commissions permanentes et à la commission chargée de vérifier et d'apurer les comptes ;

A dix-neuf heures : affichage de ces listes ;

A vingt heures : séance publique : nomination des membres des commissions.

Mercredi 8 octobre 1986 :

A partir de neuf heures trente : constitution des bureaux des commissions - échelonnement jusqu'en fin de matinée sauf pour la commission des affaires étrangères qui se réunira à quinze heures ;

A dix-sept heures : conférence des présidents ;

A dix-huit heures : séance publique :

- installation du bureau définitif ;
- allocution de M. le président du Sénat ;
- fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

15

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici donc quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 7 octobre 1986 :

A dix heures trente :

1. - Scrutins à la tribune pour l'élection des quatre vice-présidents et des trois questeurs du Sénat.

A quinze heures :

2. - Nomination des huit secrétaires du Sénat.

A vingt heures :

3. - Nomination des membres des commissions permanentes et de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quinze.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT*

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1986

Bureau d'âge

Président

M. Geoffroy de Montalembert, doyen d'âge.

Secrétaires d'âge

MM. Jean-Luc Melenchon, Gérard Larcher, Henri de Raincourt, Paul Loridan, Jean-Pierre Bayle, Jean-Luc Bécart.

DÉCÈS D'UN SÉNATEUR

M. le président du Sénat a le regret de rappeler à Mmes et MM. les sénateurs qu'il a été avisé du décès de M. Charles Beaupetit, sénateur du Loir-et-Cher, survenu le 9 septembre 1986.

REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR

Conformément aux articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à M. le président du Sénat qu'en application de l'article L.O. 319 du code électoral M. Jacques Bimbenet est appelé à remplacer, en qualité de sénateur du Loir-et-Cher, M. Charles Beaupetit, décédé le 9 septembre 1986.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES INTERVENUES AU COURS DE L'INTERSESSION

GRUPE DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(35 membres au lieu de 36)

Supprimer le nom de M. Charles Beaupetit.

RATTACHÉS ADMINISTRATIVEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT

(2 membres au lieu de 1)

Ajouter le nom de M. Jacques Bimbenet.

ÉLECTION DE SÉNATEURS

En application des articles L.O. 325 et L.O. 179 du code électoral, M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre de l'intérieur une communication de laquelle il résulte qu'à la suite des opérations électorales du 28 septembre 1986 :

- M. Raymond Courrière a été proclamé élu sénateur de l'Aude, en remplacement de M. Pierre Bastié, démissionnaire ;
- M. Alain Gérard a été proclamé élu sénateur du Finistère, en remplacement de M. Marc Bécam, élu député ;
- M. Roger Quilliot a été proclamé élu sénateur du Puy-de-Dôme.

Liste par département des sénateurs proclamés élus dans les départements de la métropole, d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon le 28 septembre 1986

Renouvellement de la série C

LISTE COMMUNIQUEE PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR EN APPLICATION DES ARTICLES L.O. 325 ET L.O. 179 DU CODE ELECTORAL

Métropole

<i>Bas-Rhin</i>	<i>Haute-Savoie</i>
MM. Hoeffel (Daniel). Jung (Louis). Kauss (Paul). Rudloff (Marcel).	MM. Bouvier (Raymond). Golliet (Jacques). Pellarin (Bernard).
<i>Haut-Rhin</i>	<i>Paris</i>
MM. Goetschy (Henri). Haenel (Hubert). Schielé (Pierre).	MM. Bourguine (Raymond). Caldaguès (Michel). Chérioux (Jean). Chinaud (Roger). Couve de Murville (Maurice). Estier (Claude). Gaulle (Philippe de). Mme Hauteclouque (Nicole de).
<i>Rhône</i>	MM. La Malène (Christian de). Pado (Dominique). Romani (Roger). Taittinger (Pierre-Christian).
<i>Haute-Saône</i>	<i>Seine-Maritime</i>
MM. Louvot (Pierre). Miroudot (Michel).	MM. Bettencourt (André). Caron (Paul). Duroméa (André). Larue (Tony). Lecanuet (Jean). Montalembert (Geoffroy de).
<i>Saône-et-Loire</i>	<i>Seine-et-Marne</i>
MM. Jarrot (André). Lucotte (Marcel). Pourny (André).	MM. Dailly (Etienne). François (Philippe). Larché (Jacques). Séramy (Paul).
<i>Sarthe</i>	
MM. D'Aillières (Michel). Chaumont (Jacques). Luart (Roland du).	
<i>Savoie</i>	
MM. Blanc (Jean). Dumas (Pierre).	

Yvelines
MM. Bellanger (Jacques).
Catuelan (Louis de).
Larcher (Gérard).
Lauriol (Marc).
Mme Rodi (Nelly).

Deux-Sèvres
MM. Dumont (Jean).
Treille (Georges).

Somme
MM. Lejeune (Max).
Lenglet (Charles-Edmond).
Mousson (Jacques).

Tarn
MM. Brives (Louis).
Delga (François).

Tarn-et-Garonne
MM. Baylet (Jean-Michel).
Roger (Jean).

Var
MM. Arreckx (Maurice).
Laurin (René-Georges).
Trucy (François).

Vaucluse
MM. Bérard (Jacques).
Charretier (Maurice).

Vendée
MM. Caiveau (Louis).
Crucis (Michel).
Oudin (Jacques).

Vienne
MM. Monory (René).
Robert (Guy).

Haute-Vienne
MM. Laucournet (Robert).
Longueue (Louis).

Guadeloupe
MM. Bangou (Henri).
Louisy (François).

Vosges
MM. Poncelet (Christian).
Voilquin (Albert).

Yonne
MM. Chamant (Jean).
Raincourt (Henri de).

Essonne
MM. Colin (Jean).
Loridant (Paul).
Mélénchon (Jean-Luc).
Simonin (Jean).
Vizet (Robert).

Hauts-de-Seine
MM. Fosset (André).
Fourcade (Jean-Pierre).
Mme Fraysse-Cazalis
Jacqueline).
MM. Graziani (Paul).
Maurice-Bokanowski
(Michel).
Pontillon (Robert).
Tricon (Emile).

Seine-Saint-Denis
Mme Bidard (Danielle).
MM. Calmejane (Robert).
Cartigny (Ernest).
Debarge (Marcel).
Mme Fost (Paulette).
M. Garcia (Jean).

Val-de-Marne
MM. Carat (Jacques).
Clouet (Jean).
Giraud (Michel).
Lederman (Charles).
Mme Luc (Hélène).
M. Poher (Alain).

Val-d'Oise
Mmes Beaudeau (Marie-
Claude).
Missoffe (Hélène).
MM. Perrein (Louis).
Salvi (Pierre).

Martinique
MM. Désiré (Rodolphe).
Lise (Roger).

Outre-mer

Collectivités territoriales

Mayotte
M. Henry (Marcel).

Saint-Pierre-et-Miquelon
M. Pen (Albert).

LISTE DES SÉNATEURS

représentant les Français établis hors de France élus par le conseil supérieur des Français de l'étranger lors du scrutin du 28 septembre 1986.

MM. Barras (Jean), Ornano (Paul d'), Penne (Guy) et Vilpein (Xavier de).

DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 1986

Proposition de loi de Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Louis Minetti, Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, M. Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy

Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron, Marcel Gargar, relative à l'enseignement de la langue et de la culture arméniennes.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition sera imprimée sous le n° 501, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Danielle Bidard-Reydet, Hélène Luc, M. Ivan Renar, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Jean-Luc Bécart, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron, Marcel Gargar, relative aux langues de France et aux cultures régionales

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 502, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Ivan Renar, Hector Viron, Jean-Luc Bécart, Paul Souffrin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin et Marcel Gargar, portant création d'un droit d'entrée sur les charbons importés des pays tiers.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition sera imprimée sous le n° 503, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Jean Garcia, Mme Rolande Perlican, M. Serge Boucheny, Mmes Hélène Luc, Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, tendant à interdire les relations économiques, commerciales, culturelles, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud, tant que durera le régime d'apartheid.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 504, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. Pierre Gamboa, René Martin, MM. Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, tendant à accorder le bénéfice de la carte du combattant et de la législation sur les victimes à tous les Français qui combattirent volontairement dans les rangs de l'armée républicaine d'Espagne ainsi qu'à leur famille.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 505, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Hélène Luc, Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, Monique Midy, Rolande Perlican, MM. Jean-Luc Bécart, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René

Martin, Louis Minetti, Jean Ooghe, Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, visant à améliorer la protection de la femme enceinte au travail.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 506, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Marie-Claude Beaudeau, Hélène Luc, Danielle Bidard-Reydet, Monique Midy, Rolande Perlican, MM. Jean-Luc Bécart, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Louis Minetti, Jean Ooghe, Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, relative à l'interruption volontaire de grossesse et tendant à l'abrogation de l'article 317 du code pénal.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 507, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Hélène Luc, Danielle Bidard-Reydet, M. Hector Viron, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Jean-Luc Bécart, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin et Marcel Gargar, relative à la réforme de la taxe d'apprentissage.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 508, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Jean-Luc Bécart, Hector Viron, Ivan Renar, Paul Souffrin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin et Marcel Gargar, tendant à assurer le paiement mensuel des pensions de retraite ou d'invalidité servies par le régime de sécurité sociale dans les mines.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 509, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Ivan Renar, Hector Viron, Jean-Luc Bécart, Paul Souffrin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin et Marcel Gargar, portant amélioration des retraites minières.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 510, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Ivan Renar, Hector Viron, Jean-Luc Bécart, Paul Souffrin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican,

MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Marcel Gargar, tendant à maintenir aux ayants-droit des affiliés au régime minier le bénéfice du régime spécial.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 511, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Ivan Renar, Hector Viron, Jean-Luc Bécart, Paul Souffrin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin et Marcel Gargar, tendant à étendre le bénéfice de la majoration de deux ans de la durée d'assurance-vieillesse par enfant aux ayants-droit du régime minier.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 512, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Ivan Renar, Hector Viron, Jean-Luc Bécart, Paul Souffrin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin et Marcel Gargar, tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article 11 de la loi de finances rectificative n° 73-1128 du 21 décembre 1973 à l'ensemble des travailleurs des mines, minières et carrières ayant fait l'objet d'une mesure de conversion.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 513, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Paul Souffrin, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Hector Viron, Marcel Gargar, Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin et Camille Vallin, tendant à assurer une large information sur les problèmes des personnes atteintes d'un handicap.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 514, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Pierre Gamboa, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, M. René Martin, Mmes Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, tendant à reconnaître officiellement le caractère de journée nationale du souvenir et du recueillement à la journée du 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu survenu en Algérie en 1962.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 515, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Hector Viron, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Paul Souffrin, Marcel Gargar, Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus et Camille Vallin, tendant à ce qu'en matière de protection sociale chacun bénéficie de plein droit des dispositions plus favorables contenues dans les lois promulguées et publiées postérieurement à la date d'entrée en jouissance des prestations.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 516, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Pierre Gamboa, Camille Vallin, Fernand Lefort, Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Hector Viron et Marcel Gargar, tendant à accorder une demi-part supplémentaire aux contribuables mariés exerçant chacun une activité salariée et ayant au moins un enfant à charge.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 517, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Hélène Luc, Marie-Claude Beaudeau, MM. Camille Vallin, Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Hector Viron et Marcel Gargar, tendant à instituer des mesures urgentes pour lutter contre la pauvreté.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 518, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Fernand Lefort, Pierre Gamboa, René Martin, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Mme Hélène Luc, M. James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, tendant à la juste réparation des préjudices subis par les victimes de mesures arbitraires ou de violences en raison de leur action ou de leurs opinions anticolonialistes.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 519, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Charles Lederman, Fernand Lefort, René Martin, Camille Vallin, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Mme Hélène Luc, M. James Marson, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à reconnaître la nationalité française à tout étranger résistant.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 520, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Charles Lederman, Jacques Eberhard, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à supprimer l'interdiction de séjour.

Dépôt enregistré à la Présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 521, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Charles Lederman, Jacques Eberhard, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à modifier le code de la route en supprimant la procédure administrative de suspension du permis de conduire.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 522, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Jacques Eberhard, Marcel Rosette, Mme Hélène Luc, M. Charles Lederman, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à instituer la représentation proportionnelle pour l'élection des conseillers généraux.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 523, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mme Hélène Luc, MM. Marcel Rosette, Jacques Eberhard, Camille Vallin, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Hector Viron et Marcel Gargar portant statut des élus municipaux, départementaux et régionaux et démocratisation de ces fonctions électives.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 524, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Charles Lederman, Jacques Eberhard, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre

Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à renforcer la responsabilité des personnes morales et de leurs dirigeants en cas de règlement judiciaire.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 525, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Charles Lederman, Jacques Eberhard, Mme Marie-Claude Beaudeau, M. Jean-Luc Bécart, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à indemniser pleinement les victimes d'attentats.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 526, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de résolution de MM. Ivan Renar, Hector Viron, Jean-Luc Bécart, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin et Marcel Gargar tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des fonds publics accordés au groupe Boussac.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de résolution sera imprimée sous le n° 527, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation et pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1, du règlement.

Proposition de résolution de MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Jacques Eberhard, Jean-Luc Bécart, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Serge Boucheny, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, M. Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner l'utilisation des fonds publics dont ont bénéficié les chantiers navals et, plus généralement, les entreprises relevant de la filière maritime, et de faire toutes propositions portant, d'une part, réparation des détournements de fonds et, d'autre part, en vue d'une nouvelle efficacité économique et sociale de la filière maritime.

Dépôt enregistré à la présidence le 4 septembre 1986

Cette proposition de résolution sera imprimée sous le n° 528, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation

et pour avis à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1, du règlement.

Proposition de loi de MM. Georges Lombard et Pierre Brantus tendant à accorder aux personnes employant du personnel à des tâches familiales ou ménagères un abattement pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Dépôt enregistré à la présidence le 9 septembre 1986

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 529, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi portant modification de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Dépôt enregistré à la présidence le 11 septembre 1986

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 530, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur les revenus, fait à Londres le 12 juin 1986.

Dépôt enregistré à la présidence le 11 septembre 1986

Ce projet de loi a été imprimé sous le n° 531, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Jean Francou, Louis Caiveau, Paul Alduy et Alfred Gérin tendant à rétablir la peine de mort pour les auteurs d'actes de terrorisme.

Dépôt enregistré à la présidence le 17 septembre 1986

Cette proposition de loi a été imprimée sous le n° 532, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT
(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Mesures destinées à assurer l'objectivité et l'impartialité des informations télévisées

112. - 2 octobre 1986. - **M. Jean Colin** demande à **M. le ministre de la culture et de la communication** de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre, et qui sont attendues par l'immense majorité des Françaises et des Français, pour que soient enfin assurées l'objectivité et l'impartialité des informations télévisées, l'orientation actuelle dans le sens du dénigrement systématique de l'action gouvernementale n'étant plus supportable et traduisant en définitive une regrettable faiblesse.